

Municipalité de Caudrot



Bulletin communal Novembre 2018



Eglise Saint Christophe

Le sommaire

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| - L'éditorial de Monsieur le Maire | page 2 |
| - Recensement | pages 3 à 5 |
| - PLUi | pages 6 à 9 |
| - Investissements 2018 | page 10 |
| - Acteurs économiques Caudrotais | pages 11 à 13 |
| - Commémorations | page 14 |
| - Les Joyeusetés de l'été | page 15 |
| - Marche rose | page 16 |
| - La Vie Associative | pages 17 à 19 |
| - AÏOS | page 20 |
| - L'Etat-Civil | page 21 |
| - Les Renseignements Utiles | pages 22 et 23 |
| - La Paroisse et L'Épilogue | page 24 |

Editorial

Caudrotaises et Caudrotais,

L'année 2018 voit la concrétisation d'une grande partie des promesses et des projets de l'équipe municipale. Les travaux d'aménagement des voies de circulation pour la traversée de la commune (la RD 1113) sont terminés. Après la sécurisation de la rue des écoles, la rue de la Gare a été mise en sens unique. La rue de la tuilerie a été en grande partie rénovée.

Suite au très violent orage du 11 juin 2018 (déclaré en catastrophe naturelle par un arrêté interministériel) les travaux de réfection de la chaussée de la route de Jautan ont été réalisés. Dès le 15 Août 2018, la route a été rendue à la circulation, intégralement rénovée.

Le dernier trimestre 2018 et l'année 2019 verront la poursuite d'autres chantiers sur les voies de circulation suivantes : les rues de la Gare, du Terré, Robert Aucoin, ainsi que la route de Parralot. Les RD 15 (vers Castets en Dorthe) et 123 (vers le quartier de Sargos) seront sécurisées.

L'ensemble de ces projets représentent des sommes non négligeables (De l'ordre de 400 000€). Le financement a été possible grâce à l'aide de l'État, du Conseil Départemental et des fonds propres de la commune. Le projet du coin famille et parc ludique est retardé ; il devrait voir le jour en 2019.

La fête communale a connu un vif succès puisque plus de 280 Caudrotaises et Caudrotais ont partagé la traditionnelle soirée de l'Entrecôte et le spectacle du feu d'artifice.

La fin de l'année sera occupée en grande partie par le dossier de la mise en place d'un **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui inclut notre commune, dans le cadre de la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde.

Le **PLUi** permettra aux Caudrotaises et Caudrotais de définir, en termes d'urbanisme, l'avenir de Caudrot pour les trente prochaines années. Une première réunion publique est programmée le 18 octobre 2018 au cours de laquelle seront abordés la méthode et les outils qui seront mis en place pour construire le PLU de la commune.



La « Fibre » : lors du dernier bulletin communal, j'indiquai l'avancement de ce dossier. Nous devrions avoir la « FIBRE » à l'abonné début 2020 ... encore un peu de patience. Bonne nouvelle pour les finances communales : le coût qui devait être de l'ordre de 140.000 € sera de 17.313 € (soit huit fois moins !) et chaque foyer pourra bénéficier de ce service moyennant un abonnement à un opérateur. Un grand merci à Monsieur le Président du Conseil Départemental, **Jean-Luc GLEYSE**, qui a réussi à faire bénéficier les habitants du département de ce progrès technique pour un coût prévisionnel initial divisé par huit.

Enfin, un groupe de Caudrotais souhaite prendre en charge l'animation des manifestations festives qui se déroulent sur la commune. Le Conseil municipal est très favorable à cette initiative car nous pensons que l'organisation de la vie d'une commune ne doit pas être uniquement le fait des élus. Je souhaite à l'équipe qui sera constituée une pleine réussite pour la réalisation de son projet qui nous concerne tous.

Comme vous pouvez le constater, l'équipe municipale continue d'avancer dans les différents projets annoncés en début de mandat.

Bonne fin de trimestre et rendez-vous lors des différentes réunions publiques concernant l'animation de la commune et le **PLUi**.



Le Maire, Jean-Pierre JAUSSERAND

Si nombreux que soient les travaux finis,
ceux qui restent à faire sont plus nombreux
Proverbe Bambara (langue du Mali)





Qu'est-ce que le recensement de la population ?

C'est un acte civil obligatoire.

C'est une opération statistique du dénombrement de la population.

A quoi sert-il ?

Il permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque Commune.

Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : tranches d'âge, professions exercées, moyens de transport utilisés, conditions de logement ...

Il permet de définir les moyens de fonctionnement des Communes.

Historique du recensement

Les recensements démographiques existent depuis l'Antiquité mais leur signification ainsi que les méthodes ont évolué selon les époques.

Au Moyen Âge, on parlait de feux fiscaux qui servaient au calcul de l'impôt. Le feu désignait le foyer, puis le logement familial. C'était le terme utilisé pour le calcul et la perception de l'impôt demandé à un contribuable, ce qu'on appelle aujourd'hui le foyer fiscal.

Le premier recensement « moderne » au niveau national aurait été ordonné en 1694.

Le recensement de la population de 1801 préparé par Lucien Bonaparte a été le point de départ d'une série de recensements effectués avec plus ou moins de régularité tous les cinq ans.

Les recensements sont organisés de nos jours par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Exploitation des recensements

Beaucoup d'articles de lois ou de codes se réfèrent au recensement dont l'organisation des élections Municipales, la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement, certaines politiques de prévention et de gestion des risques.

Plus une Commune est peuplée, plus la participation de l'Etat au Budget des Communes est importante.

Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au Conseil Municipal et la détermination du mode de scrutin.

Périodicité des recensements

Les Communes de moins de 10000 habitants sont recensées 1 année sur 5. Les Communes de 10.000 habitants et plus effectuent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8% des logements.

.../...

Le travail du Conseil Municipal **RECENSEMENT** de la population

.../...



Mode opératoire

Ce sont les agents recenseurs, des agents publics recrutés par le Maire, qui sont responsables de la collecte des informations. Ils reçoivent une formation dispensée par la Commune et l'INSEE. Ils disposent d'une carte tricolore avec photographie, signée par le Maire. Ils sont tenus au secret professionnel.

Depuis 2015, tous les habitants concernés par le recensement dans leur résidence principale peuvent répondre aux questionnaires par internet.

Ce mode de réponse sera proposé en première instance par les agents recenseurs.

Bien sûr, la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser l'internet.

Remise au domicile des documents suivants par l'agent recenseur :

Si réponse par internet :

L'agent recenseur distribuera une notice d'informations sur laquelle figurent les identifiants de connexion sécurisés au site le-recensement-et-moi.fr. Il suffit de se connecter puis de remplir le questionnaire et valider. Si vous indiquez votre adresse électronique, vous recevrez un accusé de réception.

Si réponse sur questionnaire papier :

L'agent recenseur dépose au domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin par personne vivant dans le logement recensé et une notice d'informations sur le recensement. L'agent recenseur peut aider au remplissage des questionnaires. Il récupèrera les questionnaires au domicile des habitants.



Recensement : Opération qui consiste à passer de maison en maison pour augmenter la population
Jean-Charles

.../...

Le travail du Conseil Municipal **RECENSEMENT** de la population

.../...

Évolution de la population caudrotaise

Selon l'estimation de l'INSEE, la population caudrotaise compte 1204 habitants en 2018. Depuis 1999, la Commune de Caudrot voit sa population croître à chaque recensement.

En 1968 : 814 habitants	En 2007 : 1021 habitants
En 1975 : 809 habitants	En 2011 : 1145 habitants
En 1982 : 844 habitants	En 2014 : 1166 habitants
En 1990 : 945 habitants	En 2018 : 1204 habitants
En 1999 : 932 habitants	

Recensement de la population à Caudrot en 2019

Le recensement des habitants de Caudrot se déroulera du **17 janvier 2019 au 16 février 2019**. A noter que seule une feuille de logement est à remplir pour une résidence secondaire.

En tant que coordonnateur communal responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du prochain recensement, je souhaite que vous réserviez le meilleur accueil aux prochains agents recenseurs

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



→ Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



→ Établir la contribution de l'État au budget des communes

→ Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation

→ Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



→ Ouvrir de nouveaux commerces
→ Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population

La mémoire audacieuse est une valeureuse unité de recensement et de dégustation du temps.

Nabil ARAMI

J'❤️
CAUDROT



Édouard LENGAIGNE
2^{ème} Adjoint au Maire

Caudrotaises et Caudrotais, vous trouverez dans cet article les éléments essentiels qui doivent vous permettre de mieux comprendre ce qu'est un PLUi, comment cela se construit.

Quelques définitions concernant des schémas à partir desquels le PLUi doit se construire. Après une lecture attentive de ce document, vous devez pouvoir suivre, lors des futures différentes réunions publiques les cheminements et les orientations qui seront proposés. Ainsi, nous pouvons espérer construire ensemble le Caudrot de demain.

L'année 2018 marque le départ de l'étude du PLUi du territoire de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde.

Ce document va remplacer le **Règlement National d'Urbanisme** qui est jusqu'en 2020 le document donnant les règles pour le fonctionnement de l'urbanisme sur le territoire de notre commune.

Le PLUi, qu'est-ce que c'est ?

Le PLUi est un document de planification à l'échelle intercommunale. Il s'applique à une échelle plus large que celle du territoire communal. Il exprime un projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années, en réfléchissant ensemble au développement intercommunal, à travers une vision politique, stratégique et territoriale. Le PLUi intègre de nombreux thèmes tels que les besoins en logements, la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, les déplacements quotidiens, le développement économique, les lieux de vie partagés, etc.

Il **détermine les possibilités de construction et d'usage des sols** sur l'ensemble des communes d'un territoire : secteurs constructibles, formes urbaines, secteurs naturels, terrains réservés pour la création d'équipements publics, etc. Il s'agit **d'un document juridique de portée générale qui s'impose à tous (personnes physiques et morales) et auquel on se réfère pour instruire les autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager).** Les droits à construire sont déterminés sur chaque parcelle publique ou privée.

Tout comme le territoire, ce document n'est pas isolé et doit prendre en compte ou être compatible avec des normes supérieures.

Le PLUi doit être compatible avec :

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) qui fixe des objectifs d'atteinte du bon état des eaux.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**) du Sud Gironde.

Le PLUi doit prendre en compte :

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique relatif à la préservation des réservoirs de biodiversité et à la pérennité des corridors écologiques.

La prise en compte est une obligation à ne pas ignorer.

Comment se construit un

Le PLUi s'organise en plusieurs étapes :

1 - Études permettant d'établir un diagnostic territorial, incluant l'état initial de l'environnement (aboutissant au rapport de présentation)

Elles permettent de dresser un portrait du territoire au travers des analyses statistiques et documentaires, des visites de terrain, de rencontres avec les acteurs du territoire. Il permet de faire un bilan des atouts et des contraintes mais également de fixer les grands enjeux du PLUi du territoire.

.../...

.../...

2. Définition des orientations et élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Quel projet pour le territoire dans les 10 à 15 prochaines années ? Le PADD permet d'élaborer différents scénarii de développement en cohérence avec le SCOT, de fixer des orientations en matière d'aménagement, de développement économique et de l'habitat, de préservation des milieux naturels sensibles, des paysages, des espaces agricoles ... Ce document évolutif est débattu par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

3. Elaboration des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du zonage, du règlement.**

Les OAP définissent les orientations de secteurs de projets (extensions urbaines, zones de bourgs,...). Elles précisent les conditions d'aménagement (principes de desserte, d'insertion dans le cadre existant, de composition urbaine, d'équipements, de paysage ...). Elles peuvent également être à vocation patrimoniale. Le plan de zonage détaille à la parcelle les orientations graphiques du PADD. Il identifie les zones urbaines, les zones à urbaniser, naturelles, forestières ou agricoles. Il spatialise les projets en cours.

Complément au plan de zonage, le règlement est un document écrit qui fixe les règles de constructibilité propres à chaque zone. L'ensemble de ces documents permet de définir où et comment urbaniser.

4. Arrêt du projet de PLUi et bilan de la concertation

Après finalisation du dossier, le conseil communautaire arrête le projet de PLUi avant transmission aux services de l'Etat et autres Personnes Publiques Associées.

5. Avis des Personnes Publiques Associées, enquête publique, etc.

La consultation des PPA a une durée légale de 3 mois. Elle est suivie de l'enquête publique d'une durée d'un mois minimum au cours de laquelle chacun peut faire part de ses observations et propositions sur un registre d'enquête.

6. Approbation du PLUi.

Après examen des observations des PPA, du public et du commissaire enquêteur, le dossier éventuellement modifié est approuvé par le conseil communautaire.

Le PADD, qu'est-ce que c'est ?

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées. C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

Les OAP, qu'est-ce que c'est ?

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) constituent l'une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles **exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire.**

Les orientations d'aménagement et de programmation doivent être établies dans le respect des orientations générales définies au PADD. C'est un document qui peut être écrit ou graphique, voire les deux, et qui peut prendre la forme de schémas d'aménagement. Il peut également comporter des éléments concernant le traitement des espaces publics et voiries sur le ou les secteurs considérés.

Introduites par la loi ENE ou Grenelle 2, les OAP peuvent traiter des questions d'aménagement dans un secteur ou quartier, mais doivent également, pour un PLUi, tenir compte de programme local de l'habitat (PLH) et, lorsque l'EPCI est Autorité Organisatrice de Transports Urbains (AOTU), de plan de déplacements urbains (PDU).

Couvrant un ou plusieurs quartiers ou secteurs du territoire, les orientations édictées se superposent avec le règlement. Les orientations d'aménagement et de programmation et règles peuvent ainsi être utilisées de manière complémentaire ou alternative pour définir un même projet ou opération sur un quartier ou un secteur donné.

Les orientations d'aménagement et de programmation sont opposables aux autorisations d'occupation du sol ou aux opérations d'aménagement dans une relation de compatibilité.

.../...



Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde



PLUi

Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal

.../...

COHÉRENCE DU PROJET DE TERRITOIRE

Le P.L.U.i dote le territoire d'une vision prospective de 10 à 15 ans. Cette vision s'effectue à l'échelle de l'intercommunalité, où s'organise l'essentiel des activités quotidiennes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le P.L.U.i assure la pérennité des pôles d'activités et leur attractivité en prenant en compte le caractère diversifié du territoire ; il apporte des réponses adaptées aux besoins des entreprises.

CADRE DE VIE

Le P.L.U.i veille à la qualité paysagère sur l'ensemble du territoire de l'EPCI et valorise le cadre de vie des habitants. Il maintient un équilibre entre zones bâties, naturelles, forestière et agricoles, pour un aménagement raisonné de l'espace.

HABITAT

Le P.L.U.i accompagne la production de logements notamment dans la mise en cohérence des politiques d'aménagement et de l'habitat. Il facilite la mise en œuvre des politiques en faveur du logement.

CLIMAT

Le P.L.U.i est un outil d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique. Il détermine ainsi les conditions d'un aménagement prenant en compte cet enjeu.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES



Le diagnostic du territoire

Quelle est
la situation actuelle ?



Le PADD

Projet d'Aménagement
et de Développement Durables

Quel territoire
voulons-nous ?



La traduction réglementaire

Comment atteindre
notre but ?



Arrêt et validation du projet de PLUi

Qu'en pensent les partenaires
et la population ?

.../...

.../...

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Créé par la Loi SRU (**Solidarité et Renouvellement Urbain**) du 13 décembre 2000, le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** remplace le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU). C'est un document d'urbanisme de planification intercommunale.



Son objectif est l'organisation du développement et de l'aménagement du territoire à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes.

Le **SCOT** répond à la nécessité d'avoir une réflexion cohérente et globale sur l'aménagement de grands territoires correspondant aux bassins de vie et d'emplois (dépassant donc les frontières administratives traditionnelles des communes ou même souvent des intercommunalités). Le SCOT du sud Gironde est dans sa phase terminale.

Vous pouvez le consulter sur le net <http://www.scotsudgironde.fr/>

Qu'est-ce qu'un SDAGE ?

Institué par la loi sur l'eau de 1992, le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** est un instrument de planification qui fixe, pour chaque **bassin hydrographique**, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels).

Renforcé par la **Directive Cadre sur l'eau de 2000** et la **loi sur l'eau de décembre 2006** (loi LEMA), le SDAGE fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus pour 2015 en matière de « bon état » des eaux. Ils sont au nombre de 12 pour la France métropolitaine et d'outre-mer.

Pardón pour cet article très technique mais indispensable pour participer et être un acteur constructif au devenir de Caudrot. Les élus, dans cette construction, doivent être accompagnés par les Caudrotaises et les Caudrotais afin que personne n'ait le sentiment que ce projet est le fait du prince (En l'occurrence du Maire et des élus).

Le Maire, Jean-Pierre JAUSSERAND

Les matériaux de l'urbanisme sont le soleil, les arbres, le ciel, l'acier, le ciment, dans cet ordre hiérarchique et indissolublement.

Charles-Edouard Jeanneret, dit Le Corbusier

Le travail du Conseil Municipal INVESTISSEMENTS



2018

La Commune de Caudrot a pu réaliser en 2018 des travaux très importants d'investissement de voirie.

L'aménagement du bourg, la réfection de la route de Jautan suite aux violents orages, l'entretien de la route du cimetière en sont les principales réalisations.

Des travaux de mise en sécurité routière dans la rue des écoles et la rue de la gare ont également été réalisés.

Nos agents communaux, chargés de l'entretien des bâtiments communaux, ont fort bien réussi à assurer la parfaite remise en état d'un logement communal situé près de l'école.

L'installation d'une alarme a été effectuée dans l'enceinte scolaire afin de se conformer à la législation relative à la sécurité dans les établissements scolaires.

Des travaux et des équipements d'éclairage public sont réalisés : extension éclairage au hameau de Sarranson, extension lumineuse Route de Saint-André, remplacement de luminaires défectueux.

Toutes ces réalisations ont été financées en fonds propres par la Commune.

L'excédent de fonctionnement constaté en 2017 (+ 210.000 €) et les différentes subventions de l'Etat, du Département et de la Région ont permis de financer tous ces travaux sans avoir à recourir à un nouvel emprunt.

Il faut noter que notre équipe municipale continue à s'efforcer de résorber la dette financière de la Commune.

En juin 2012, la dette financière de la Commune s'élevait à 1.647.387 € (1600 € par habitant).

En 2014 (début de notre mandat en juin), la dette était de 1.763.304.10 (1713 € par habitant).

Au 1^{er} janvier 2019, la dette communale aura fortement diminué. Elle sera de 1.083.899.10 € (903 € par habitant). Vu l'endettement de la Commune, il est donc nécessaire de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement.



Édouard LENGAIGNE
2^{ème} Adjoint au Maire

Les acteurs économiques du territoire communal



Dans le cadre de sa compétence en matière de politique locale du commerce, la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde a porté le projet **CONSOMMEZLOCAL.COM** dédié aux commerces et à l'artisanat sur le territoire. Le projet a pour objectif de promouvoir l'activité économique locale. Il est composé de 3 axes :

- Un site internet CONSOMMEZLOCAL.COM
- Une page Facebook CONSOMMEZLOCAL.COM
- Une campagne de communication pour le lancement du site

L'ensemble de ces actions est pilotée par **Benoît de BENGY**, Manager du Commerce et de l'Artisanat au sein de la C.D.C. benoit.debengy@lareole.fr

Nos acteurs territoriaux 1

Santé

Médecin	Fabrice GUICHENEY	05.56.27.46.95	18 Route de l'Oustalet
Pharmacie	Des Tilleuls	05.56.62.80.06	26 RD 1113
Psychologue	Rachel RAYMOND	05.56.76.17.54	48 RD 1113
Orthophoniste	Béatrice KUSIAK	06.70.23.85.40	27 RD 1113
Infirmières		06.81.25.70.19	48 RD 1113
Kinésithérapeutes	Guillaume LAGAHE	05.56.62.46.54	33 Route Nationale
E.H.P.A.D.	Clos des Acacias	05.56.62.81.12	6 Rue Arche de Luxe
Opticien	DOMOPTIC	06.03.50.20.26	44 bis RD 1113
Ambulances	LAPORTE	05.56.62.81.10	4 Place des Tilleuls
Soins à la personne	SUDGIMAD	05.56.62.75.00	18-19 Place des Tilleuls
Réflexologue	Haude FUNKELSTEIN	06.81.35.04.55	2 Gayon



Carreleur	ALD Carrelage	06.08.89.71.34	1 Route de Saint-André
Réparation matériel agricole, ferronnerie, soudure tous matériaux	Thierry MARTINEAU	06.22.01.33.83	2 Castouret
Décoration, Home Staging	La Clef Déco	06.11.30.96.63	1 Le Bert
Electricien	FIDELEC	06.52.30.04.51	5 Bérot
Electricien	EPCI	06.29.88.40.83	5 Le Branle
Extincteurs, RPA, Plans de sécurité, ventes et maintenance	MISO	06.31.88.89.67 05.56.62.10.26	1 Le Bert



Tabac Presse Loto	Sophie ANTONIAZZI	05.56.62.78.84	59 RD 1113
--------------------------	--------------------------	----------------	------------



Tatoueur	REVA TATTOO	09.53.50.12.38	78 Route Nationale
-----------------	--------------------	----------------	--------------------

Nos acteurs territoriaux 2



Auto-Entrepreneurs

Restauration et Relooking de meubles et tous objets	RENAISSANCE COULEURS	06.14.15.25.37	2 Chemin de Sargos
Relookage meubles et cuisines	RELOOKHOUSE	06.88.08.96.70	49 RD 1113
MULTISERVICES	Laurent LAJUGIE	09.54.53.70.78	80 Route Nationale
Multiservices du bâtiment	Benoit TAUZIN	06.81.62.01.71	31 RD 1113
Toilettage chiens	Alt O Poils	06.25.87.82.21	9 Clos de Sargos
MULTISERVICES	Steve DOYE	05.56.62.97.03	4 Rue Fernand Masson
BISCUITERIE	ESTELLE	06.46.20.46.72	3 bis Sargos
Graphisme Print & Web	Mathilda HIRTZ	06.80.43.40.88	1 Route de Saint-André
Graphiste Freelance	Annabelle GUERRE	06.10.81.24.11	
Chargée de COMMUNICATION	LEMAI Elise	05.56.62.82.97	28 Sarranson
Lingerie Dessous féminins	VALENTINA	06.09.40.07.65	
Création couture et laine	SIOUXNIT	06.72.21.60.14	9 Rue Pierre Gemin
BIEN-ÊTRE	Moana BUISSON	07.68.25.49.06	2 RD 1113



Restauration traditionnelle	LE RELAIS CHAMPÊTRE	05.56.62.80.80	37 RD 1113
Restaurant Pizzeria	AU DOUX PASSAGE	05.56.62.77.37	14 Place des Tilleuls
Restaurant Pizzeria	COLLOC'S PARTAGE PIZZA	07.82.05.04.19	53 RD 1113



Multiservice Déco paysagiste	DUOMULTISERVICES	06.73.63.76.31	
Entretien aménagement espaces verts	NTP Services	06.10.93.36.44	



Salon de Coiffure	VIA STELLA	05.56.62.87.21	10 Route nationale
-------------------	-------------------	----------------	--------------------



Désenfumage	MISO	05.56.62.10.26	1 Le Bert
Assistantes maternelles agréées	Christine MOREAU	05.56.62.72.65	
	Valérie MARTIN	06.15.48.64.86	
	Chantal TESSIER	06.87.93.27.17	



Boulangerie	GARRELIS	05.56.65.40.25	59 Route Nationale
-------------	-----------------	----------------	--------------------



Taxi	Taxi 2G	06.75.75.32.61	
------	----------------	----------------	--

Nos acteurs territoriaux 3



VITICULTEURS

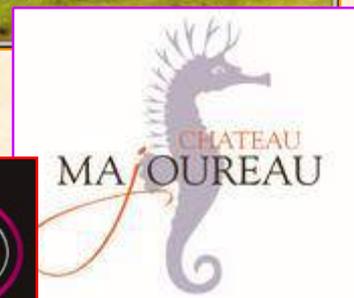
SCEA CRAMPES et Fils	Jean CRAMPES	05.56.62.81.19 06.07.16.87.89	6 Château Gayon
Château MAJOREAU	Mathieu DELONG	05.56.62.81.94 06.71.41.35.50	1 Majoureau
Château LARQUEY	BAUDET et Fils	05.56.62.81.90	6 Le Mineur
Matériel de VITICULTURE	MABEL Vigne	06.14.58.29.23	2 Castouret

Éleveurs canards, Foie gras, Conserves	AUTREFOIE	06.69.73.82.06 06.09.55.88.51	6 Le Branle
-----------------------------------------------	------------------	----------------------------------	-------------

Métallerie Miroiterie Menuiserie	GF3M	05.57.98.18.88	104 Route Nationale
-------------------------------------------------	-------------	----------------	---------------------

Commerce de proximité Fruits, Légumes, Boucherie, Charcuterie	Société AXELEA Carrefour Contact	05.56.62.89.56	8 Place des Tilleuls
------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------	----------------	----------------------

Salles de Réception Gites	Château BOUCHEREAU	06.74.86.63.93 05.56.62.81.96	10 Rue du Faubourg d'Envie
--------------------------------------	---------------------------	----------------------------------	----------------------------



**Raymond VEUX, Conseiller Municipal
Responsable de la Commission
VIE ÉCONOMIQUE**



Vivre à Gaudrot en 2018

LES COMMÉMORATIONS



Hommage à la mémoire de Pierre GEMIN

Le 4 juin 2018

Les Caudrotaises et les Caudrotais ont été invités par Monsieur le Maire à venir se recueillir au monument aux morts en mémoire de **Pierre GEMIN**, héros de la résistance, sous la présidence de « l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance et de la Déportation : les Anciens du Réseau BUCKMASTER », représentée par son président Monsieur **Michel GAJAC** entouré des portedrapeaux.

Invités, Madame la Sénatrice de la Gironde, **Florence LASSARADE** et Monsieur **Guy MORENO** Conseiller Départemental étaient présents.

Monsieur le Maire **Jean-Pierre JAUSSERAND** étant absent, c'est le deuxième Adjoint **Edouard LENGAINNE** qui lut la biographie de notre Héros.

Suivit la sonnerie aux morts par les trompettes de **Jean BIELSA**, la minute de silence et la Marseillaise.

Puis retentirent le Chant des partisans et Nuit et brouillard de **Jean FERRAT**,

Après quelques mots de Madame la Sénatrice et Monsieur le Conseiller Départemental, toutes les personnes présentes se dirigèrent vers le cimetière pour se recueillir sur la tombe de **Pierre GEMIN**. Monsieur **GAJAC** lut un hommage très émouvant et déposa une gerbe sur le caveau.

Un pot de l'amitié clôtura cette cérémonie au centre socioculturel.



A l'invitation de Monsieur le Maire, les Caudrotaises et les Caudrotais se sont réunis au monument aux morts pour commémorer l'appel du 18 juin 1940 que le Général de Gaulle lança depuis la radio (BBC) de Londres.

La cérémonie fut sobre mais empreinte d'une grande émotion.



C'est **Michel BENITO** qui lut le message suivi du dépôt d'une gerbe déposée par Monsieur le Maire. Tous les présents se retrouvèrent au centre socioculturel pour le pot de l'amitié.



François DUMEAU
Conseiller municipal
Correspondant Défense de la Commune



Vivre à Caudrot en 2018

LES JOYEUSETÉS ... DE L'ÉTÉ 2018

Fête communale 13-14-15 juillet



Depuis maintenant 3 ans nos danseuses des Sévillanes **Sin Embargo** ainsi que celles de la Country **C2C** nous font partager leur passion le vendredi soir à l'occasion de l'ouverture de la fête communale annuelle.

Comme à l'accoutumée, petits et grands vinrent devant le kiosque pour admirer les prouesses de nos danseuses amatrices mais tellement passionnées.....

Ce fut ensuite le tour des fifres de venir nous entraîner dans les rues et les ruelles de Caudrot avec nos fameux flambeaux pour nous éclairer le long de cette agréable balade en musique. Même si le public était peu nombreux, soulignons qu'il était de qualité et nous remercions bien évidemment les fidèles.



Le samedi matin, après le passage remarqué des nuages et une grosse frayer de voir débarquer la pluie, il était temps de dresser les tables afin d'accueillir la fameuse soirée de l'entrecôte annuelle devant le kiosque.

Une fois les quelque 250 convives installés, **Mickaël VIGNEAU** régala nos oreilles tandis que le **Relais Bazadais** régala nos papilles.

Un petit tour par les bords de Garonne aux alentours de 23 h nous permit d'admirer une fois encore un spectacle haut en couleurs qui permet aux petits comme aux grands d'avoir des étoiles plein les yeux.



Le feu d'artifice terminé (**Société BUGAT**), il fut temps de regagner le kiosque et ainsi pouvoir envahir la piste de danse aux rythmes actuels mais aussi anciens sous la houlette de Mickaël Vigneau en pleine forme.

2 h du matin ... la fête touche à sa fin ... il est temps de démonter tables et chaises afin d'aller trouver un peu de repos bien mérité.

Dimanche matin, les plus courageux allèrent sillonner les chemins de Caudrot à travers une balade organisée par les marcheurs du **Joyeux Automne**. Tous furent récompensés à leur arrivée par quelques gourmandises.



La pluie étant venue s'installer en cette journée dominicale, les marnèges plièrent plus tôt et les enfants ne purent donc pas en profiter ... mais ils avaient déjà bien pu en profiter vendredi et samedi.

Le rideau se ferme sur cette édition 2018 de la fête communale qui ne sera certes pas la dernière mais devrait voir quelques modifications en 2019..... soyez patients



J'❤️
CAUDROT



Carole BRAU
3^{ème} Adjointe au Maire



Vivre à Caudrot en 2018

... 14 OCTOBRE ... UNE BELLE CAUSE



Octobre Rose

Dimanche 14 octobre 2018

Le Sud Gironde se mobilise



9^{ème} édition de la marche du Ruban rose
pour le dépistage du cancer du sein
en partenariat avec
Comité Prévention Dépistage des cancers

Cette année, l'arrivée étant prévue à Savignac d'Auros, il a été décidé de faire un départ depuis la mairie de Castets et non depuis Caudrot car le parcours aurait été trop long (plus de 10 kms).

Comme en 2017, nous nous étions associés avec les communes de Gironde-sur-Dropt et Les Esseintes pour plus de convivialité.

Suite à une mauvaise communication, certains Caudrotais sont partis à 8 h 30 (heure de départ de la commune de Castets) et d'autres à 9 h 30 (heure de départ prévue de la commune de Caudrot).

Mais bon, l'important fut que toutes et tous arrivèrent à bon port à Savignac d'Auros à 11 h 30 afin de profiter du très chaleureux accueil organisé par les communes de Pondaurat et Savignac d'Auros.

Il est cependant à noter que la participation de cette année est en forte baisse par rapport aux autres années. Même si la météo était incertaine je ne pense pas que ce soit la seule cause.

En effet, il serait très dommage que le mouvement s'essouffle car le cancer est une maladie grave et malheureusement cruelle. Certains cancers sont guéris car dépistés et traités à temps, je dis bien certains car pour d'autres la fin est tout autre et nous déplorons tous autant que nous sommes trop de personnes de notre entourage qui succombent à cette terrible maladie.



Alors, afin de lutter et espérer vaincre cette maladie, n'hésitez pas à venir nous rejoindre le deuxième vendredi du mois d'octobre 2019, CAUDROT participera à nouveau.

Carole BRAU
3^{ème} Adjointe au Maire

N'ayez pas peur d'être heureux, c'est juste un bon moment à passer
Romain GARY



LA VIE ASSOCIATIVE

CAUDROT
- COURS DE GYM -

MARDIS ET JEUDIS
DE 19H30 À 20H30
AU CENTRE SOCIO-CULTUREL

Cours de gymnastique dynamiques,
animés par deux professeurs qualifiés.

« Venez faire travailler chacun de vos muscles dans la bonne ambiance ! »

la pratique d'un sport est recommandé pour la santé !!!

2 semaines découvertes avant inscription définitive

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : 06 15 86 77 19



Association yoga Bien Être



Le forum des Associations nous a permis de dialoguer, d'accueillir de nouveaux membres et de présenter notre professeur **Jocelyne**.

Les cours ont repris le lundi 11 septembre aux horaires habituels : 17 h 45 / 19 h 30 au Centre Socio Culturel.

Au terme de l'assemblée générale le nouveau bureau a été élu :

Présidente : **Pascale GARRAS**
Vice-Présidente : **Michèle DISS**
Trésorière : **Claudie LABOUREYRAS**
Secrétaire : **Éveline JALADON**



Chaque lundi est l'occasion de se ressourcer, c'est un moment que nous partageons avec plaisir dans la sérénité.





Après un printemps fort humide et une Garonne impeccable, l'été fort sec que nous avons connu a redonné à dame Garonne ses couleurs estivales habituelles et les pêcheurs ont pu retrouver leurs habitudes.

Les pêcheurs de carpes, silures et sandres ont pu faire de beaux tableaux sur les deux rives de notre secteur, dans de bonnes conditions : rives accessibles à tous grâce aux magnifiques travaux d'entretien de nos équipes de bénévoles.

Si 2017 avait connu une croissance exceptionnelle de nos effectifs, 2018 a vu une baisse importante, baisse constatée dans les mêmes proportions au plan départemental et national. Nous avons à ce jour 410 cartes placées soit une baisse de 17 %. Les raisons sont sûrement nombreuses : météo certes, mais aussi baisse du pouvoir d'achat, notamment chez les retraités : la baisse la plus importante étant constatée chez les plus de 60 ans et aussi les plus jeunes qui pêchent avec papi.

Quelques pistes et informations pour 2019

Nos alevinages 2019 se feront comme d'habitude fin novembre ou début décembre : nous avons commandé en fonction de nos ressources financières, un peu moins que l'an dernier :

- 180 kg de carpes
- 100 kg de brochets et brochetons
- 50 kg de perches



Renseignements pris auprès de la Fédération, les prix des cartes n'augmenteront pas en 2019 sauf le timbre truite en étang qui augmenterait de 50 %. Merci aux responsables fédéraux qui frappent nos anciens ... Il est bien évident que je dénonce et condamne cette pratique inadmissible !!

Les cartes 2019 seront en vente directement sur internet à partir du 15 décembre : <https://www.cartedepeche.fr/> et auprès de notre magasin partenaire **CARP STORY** à Saint-Macaire.

Notre concours de pêche de la fête s'est bien déroulé comme d'habitude, avec de magnifiques lots de matériel de pêche et de cadeaux des commerçants locaux. Encore merci à eux. N'oublions pas la bourriche toujours aussi attendue par les présents et alimentée par les viticulteurs locaux.

Palmarès

Plus gros poisson **Jean-Philippe LE MERRER**

1^{er} **Jean FARGEOT**, trésorier de l'association



1^{er} jeune **Raphaël MALO-SERRES**

1^{ère} Fille **Rebecca DORAY**

Plus jeune **Noé NADAL**

2^{ème} plus jeune **Maël DAUVIN**



J'❤️
CAUDROT

Le président
Michel BENITO





Vivre à Taudrot



LA VIE ASSOCIATIVE

Le club Joyeux Automne a organisé plusieurs manifestations au cours du dernier semestre.

Le 5 avril, nous sommes allés à Mézins, ville natale d'Armand FALLIÈRES. Après découverte guidée du village, du musée du liège et un bon repas, nous avons visité la cave coopérative et terminé par la chocolaterie de Nérac.

Le 24 mai, nous sommes repartis en Lot-et-Garonne à Pujols, petit village typique près de Villeneuve-sur-Lot. Après le petit déjeuner dans une ferme auberge, les exploitants nous ont présenté le musée du pruneau. L'après-midi s'est terminée par une promenade en bateau sur le Lot.

Le 7 juin, nous avons célébré les 40 ans du club autour d'un délicieux repas, animé par Gérard BERGÉ « musimagicien » qui a diverti l'assemblée.

Le 8 septembre, nous avons participé au forum des associations et recueilli de nouvelles adhésions.

Le 13 septembre, 57 personnes membres du club sont parties à la découverte du tour de l'estuaire. Ce fut une très belle journée et nous regrettons que quelques retardataires n'aient pas pu se joindre à nous, faute de places dans le bus.

Les jeux de belote et de scrabble se sont poursuivis tout au long de l'été. Depuis la mi-septembre, les activités habituelles ont repris leur cours.

Le repas des adhérents qui avait lieu traditionnellement en décembre, sera cette année le 8 novembre. Le prix est fixé à 30 €.

Prochaines dates à retenir :

10 janvier 2019 : Assemblée Générale suivie du partage de la galette des rois

3 février 2019 : loto du club auquel nous espérons vous voir nombreux.



Balade à PUJOLS (47)



Le repos du guerrier



Renée LACAZE
Secrétaire de l'Association



Vivre à Caudrot en 2018

BIEN-VIVRE ENSEMBLE À CAUDROT



Le QG des ADOS est ouvert tous les samedis en période scolaire, de 14 à 17 h. au local périscolaire de l'école de Caudrot.

Ouvert à tous les ADOS (Caudrotais ou non) dès l'entrée en sixième.

Renseignements à **AVL** au 05.56.76.13.17 ou par mail :

espacepourtous.avl@orange.fr

centredeloisirs.avl@wanadoo.fr

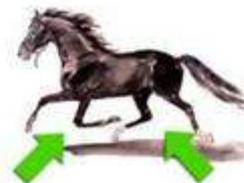
Vous pouvez aussi me joindre s.garrelis@caudrot.fr et 06.11.28.78.90

Sandrine GARRELIS
4^{ème} Adjointe au Maire



RÉBUS

Tout
spécialement
dédié
aux
Ados
et
à
eux
seuls



p k ' 1

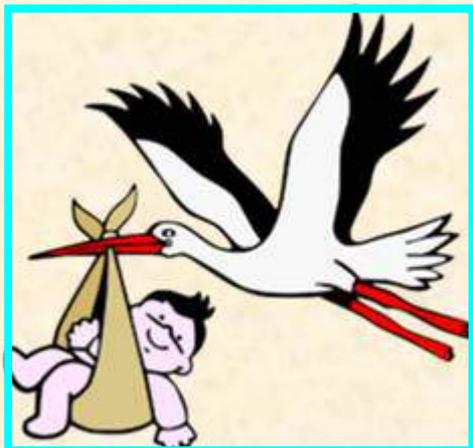


2



Solution à la dernière page

État Civil, depuis le Bulletin de Juin 2018



Les nouveau-nés

BOUKA Chelsea

BOURG SANTOS DA SILVA Clélia

DUPEYRON Tayler

SOUBIE Louis

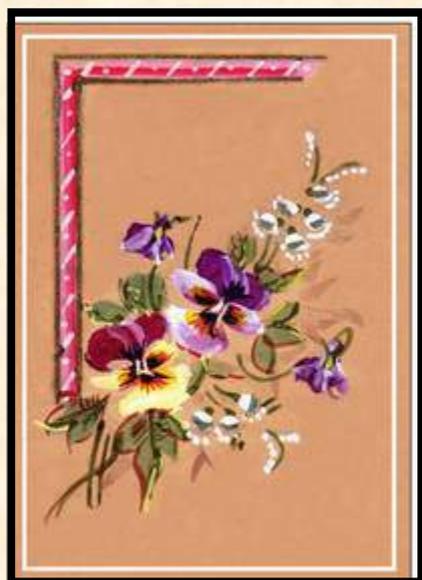


Ceux qui se sont unis

VEILLON Guy et PÉRÉ Carine

LARTIGUE Martial et MONNEY Yannice

TURGNÉ Benoît et GABORIEAU Laura



Ceux qui nous ont quittés :

BEAUSOLEIL Jean-Claude

BERTRAND Pierre

FAUCOUNAU Albert

GUILLAUME Ana

LIESSI Guerrino

Renseignements utiles 1



MAIRIE : Secrétariat

Le secrétariat est ouvert :

Lundi - Mardi - Jeudi de 14 h 00 à 18 h 00

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 - Permanence des adjoints de 18 à 19 h

Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Téléphone : 05.56.62.81.23

Télécopie : 05.56.62.71.22

Courriel : mairiecaudrot@orange.fr

Site : <http://caudrot.fr>



PERMANENCE



2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9 h 30 à 12 h

après avoir pris rendez-vous au

Centre Médico-Social de Cadillac au 05.57.98.12.00

Recensement militaire : Les filles et les garçons nés en 2002 doivent se faire recenser, après avoir eu 16 ans.



Bibliothèque Municipale

A votre disposition
(sauf imprévu)

Le mercredi de 15 h 00 à 16 h 30
Le samedi de 14 h 30 à 16 h 00



Assistants maternelles

Madame **MOREAU Christine** 05.56.62.72.65

Madame **MARTIN Valérie** : 09.50.81.54.60
ou 06.15.48.64.86

Madame **TESSIER Chantal** : 06.87.93.27.17

RAM (Relais Assistante Maternelle) : 05.56.63.84.25



LA POSTE

Lundi au vendredi
13 h 30 à 16 h 30

Samedi : fermé



Centre de RECYCLAGE de Langon

Horaires d'ouverture Lundi de 13 h 30 à 17 h

Mardi-mercredi-jeudi-vendredi de 9 à 12 h / 13 h 30 à 17 h

Samedi de 9 à 16 h



Ordures ménagères

Ramassage le lundi et le jeudi matin



Au garage de l'ancienne Communauté
de Communes (à côté du cimetière)

11 décembre 2018



SIPHEM - Maison de l'Habitat

47, avenue du Général de Gaulle
33190 GIRONDE-sur-DROPT
05.56.61.20.75



Conciliateur de justice

Permanence de Monsieur **Éric CORDONNIER** la
Mairie de SAINT-MAIXANT le 3^{ème} lundi de
chaque mois, sur rendez-vous au 05.56.62.03.08



Aide architecturale, Conseil en Architecture, Urbanisme, Environnement

Permanence de Monsieur **Jean-Noël BORD** (Architecte Conseiller)
en mairie de Saint-Macaire

tous les 3^{èmes} vendredis de 14 à 17 h, sur rendez-vous au 05.56.63.03.64

Renseignements utiles 2



Téléphones utiles

Infirmières : 06.81.25.70.19

Cabinet Docteur GUICHENEY : 05.56.27.46.95

SUDGIMAD (Santé Garonne) : 05.56.62.75.00

Clinique Sainte Anne : 05.57.98.03.03

Ambulances : 05.56.62.81.10

Taxi 2G : 06.75.75.32.61

Pharmacie des Tilleuls : 05.56.62.80.06

Hôpital Pasteur : 05.56.76.57.57

Médecins

En semaine de 20 h 00 à Minuit

Le week-end le samedi de midi à 20 h. et le dimanche de 8 h. à minuit. Les jours fériés de 20 h à Minuit

UN SEUL NUMÉRO : 05.56.61.21.61

Vous serez orientés vers un médecin généraliste

En cas d'URGENCE, appelez le 15

Médecin de GARDE sur INTERNET :

www.ordre-medecins-gironde.org/

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX

Permanence médicale téléphonique
05.56.96.40.80



Gare de LANGON : 3635

Centre Anti-Tabac

8, rue Treuils 33000 BORDEAUX
05.56.99.39.66

SIDA Info Service

1, rue Guérin 33000 BORDEAUX

PHARMACIES

Novembre

Le 18 CAMERIN-TROUILLOT à Lamothe-Landerron

Le 25 DE CHAUMONT-HELIAS à Gironde-sur-Dropt

Décembre

Le 2 MIRAMBEAU à la Réole

Le 9 BONNEFOND à Monségur

Le 16 CAMERIN-TROUILLOT à Lamothe-Landerron

Le 23 FAURY-VASQUEZ La Réole

Le 25 DES TILLEULS à Caudrot

Le 30 LES ARCADES à Sauveterre-de-Guyenne

ATTENTION, des changements peuvent avoir lieu en cours de période

UN SEUL NUMÉRO : 05.56.61.21.61

Date à retenir

Samedi 19 janvier

2019 à 11 h au

Foyer Rural

VŒUX du Maire

et du

Conseil Municipal

2019

sictOm
sud gironde

PROXI DECHET

Récupération en conteneurs

Service public des déchets

⇨ 2 conteneurs à votre disposition près de chez vous :

- Un conteneur pour les ENCOMBRANTS
- Un conteneur pour la FERRAILLE

Caudrot

Mardi 11 décembre 2018 de 9h00 à 16h00

Garage communal

Renseignements : 05 56 62 36 03 – contact@sictomsudgironde.fr

Bulletin communal

Novembre 2018

EPILOGUE

Directeur de la Publication : Jean-Pierre JAUSSERAND

Les rédacteurs : Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Édouard LENGAIGNE, Carole BRAU,
Sandrine GARRELIS, Odile RAMBAUD, François DUMEAU

De nombreuses photos sont de Gérard GUTIERREZ, animateur de l'atelier éponyme au Joyeux Automne.

Rédacteur en Chef : Roger NETTE, en charge de la Commission COMMUNICATION.

Créations informatique et artistique : Roger NETTE



RÉBUS

Nul n'est plus misanthrope qu'un adolescent déçu
Herman MELVILLE

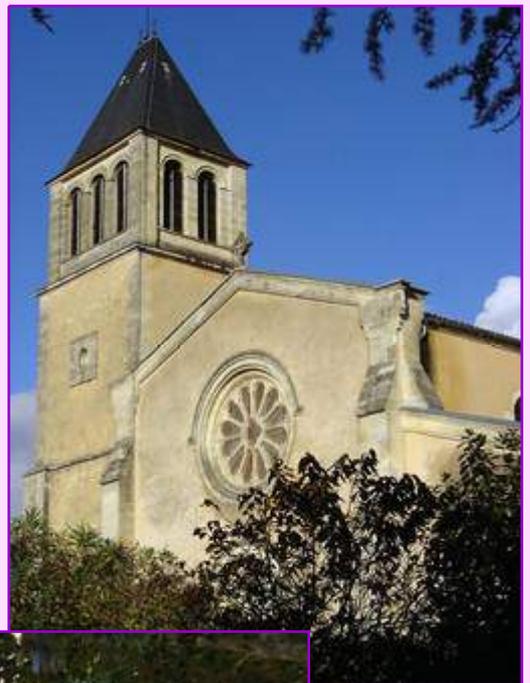
Paroisse de Caudrot

L'organisation de l'Église pour le secteur où se trouve la paroisse de Caudrot est restructurée : deux nouveaux prêtres ont été nommés pour desservir 44 paroisses, autour de Langon et de Podensac.

L'abbé Jean-Christophe SLAIHER et son adjoint Jean MAUREL se connaissent bien et depuis longtemps. Agés respectivement de 52 et 44 ans, ils viennent tous les deux de paroisses girondines et font part de leur projet commun : « passer à une pastorale de la mission ».

En poste depuis début septembre, ils sont accueillis officiellement le 7 octobre, en présence du Cardinal de Bordeaux, Jean-Pierre RICARD, à l'Église de Langon. Ils desserviront également le sanctuaire de Verdélais.

Nous leur souhaitons la bienvenue !



Jean-Christophe SLAIHER et Jean MAUREL

Photo de Jérôme JAMET publiée dans SUD OUEST le 8 septembre 2018 avec son article

Publiée avec son autorisation

J'❤
CAUDROT

Odile RAMBAUD

